



CONSEIL D'ÉTAT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 21 juillet 2023

N° CE : 60.886  
Doc. parl. : n° 7938/18

Monsieur le Président  
de la Chambre des députés

LUXEMBOURG

Objet : Projet de loi relative aux aides individuelles au logement

Monsieur le Président,

Me référant à votre lettre datée du 20 juillet 2023 concernant le projet de loi élargi, j'ai l'honneur de vous informer qu'il s'agit en effet de redressements d'erreurs matérielles, qui ne nécessitent dès lors pas d'être soumis à l'avis du Conseil d'État par voie d'amendement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'État,

Christophe Schiltz